

N/REF: CM/ST N°283-2023

**ARRÊTÉ PORTANT INTERDICTION DE STATIONNER
PLACE DE L'EUROPE**

Le Maire de la Ville de SAINT-MAX

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu la manifestation « 13^{ème} VIRÉE DAGOBERT » organisée par « Historique Auto Passion Nancy », le samedi 25 Novembre 2023,

Considérant que pour assurer le bon déroulement de cette manifestation il y a lieu de prendre des mesures restrictives en matière de stationnement,

ARRÊTE

ARTICLE 1°

Le stationnement sera interdit à tout véhicule sur la totalité du parking situé Place de l'Europe côté Foyer Culturel Gérard Léonard et maison des catéchismes 54130 SAINT MAX, sauf à ceux nécessaires à l'organisation de cette manifestation, le samedi 25 Novembre 2023 de 07H00 à 20H00.

*Tous véhicules ne respectant pas cet arrêté pourra être verbalisé et être mis en fourrière.

Le stationnement des véhicules de la manifestation sera exceptionnellement autorisé Place de l'Europe, le samedi 25 Novembre 2023 de 07H00 à 20H00.

ARTICLE 2°

La signalisation sera fournie et mise en place par les Services Techniques Municipaux.

ARTICLE 3°

Madame La Directrice Générale des Services, Messieurs les Agents de La Force Publique, les Services Techniques Municipaux sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié conformément à la loi pour être exécutoire.

Éric PENSALFINI



Maire de Saint-Max,
Vice-Président du Grand Nancy
Conseiller Départemental du
Canton de Saint-Max

*La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nancy dans le délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication.